



Délai référendaire: 6 juillet 2023

Arrêté fédéral portant approbation de la convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Albanie

du 17 mars 2023

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 24 août 2022²,
arrête:

Art. 1

¹ La convention de sécurité sociale du 18 février 2022 entre la Confédération suisse et la République d'Albanie³ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil national, 17 mars 2023

Le président: Martin Candinas
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des États, 17 mars 2023

La présidente: Brigitte Häberli-Koller
La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 28 mars 2023

Délai référendaire: 6 juillet 2023

¹ RS 101

² FF 2022 2193

³ RS 0.831.109.123.1; FF 2022 2195

